



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 31 mars 2026

Délibération n° DEL31032026-06
ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DES SERVICES
PUBLICS (CDSP) DE LA VILLE DU BOUSCAT

Le Conseil Municipal de la Commune du Bouscat dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gwénaél LAMARQUE, Maire, par suite d'une convocation en date du 25 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS : 35

Gwénaél LAMARQUE, Maël FETOUH, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Rémi SIMON, Muriel FROU-VILLE, Bruno QUERE, Marine LEMMENS-HEBRARD, Damien ROUSSEAU, Emmanuelle ANGELINI, Philippe BORRO, Bérengère DUPIN, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Frédérique BOUCHER, Didier PAULY, Jean-Michel DANIEL, Karine AUDEMARD, Emmanuel APARICI, Séverine VANLEENE-VALETTE, Emmanuel MARCILHACY, Matthieu BOUYSSIÈRE, Daphné ALATERNE, Mathilde PREZELIN-REYDIT, Annabelle POGAM, Mathilde FERCHAUD, Ombeline SEMPASTOUS, Xavier DE JAVEL, Calvin AZZOPARDI, Claire LAYAN, Johanna TURPEAU, Florian LAUNAY, Benjamin DUPAS, Anne COURTOIS, Ivan GRATTE, Carola Tiana CASTELNEAU.

SECRETARE DE SEANCE : Mathilde FERCHAUD

RAPPORTEUR : Gwenaël LAMARQUE

Depuis la loi du 29 janvier 1993, les délégations de service public font l'objet d'une procédure de dévolution définie aux articles L1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales. Cette procédure prévoit l'intervention d'une commission dénommée « commission de délégation des services publics » (CDSP).

Cette commission est chargée de dresser la liste des candidats admis à concourir, d'une part et d'émettre un avis sur les propositions remises d'autre part.

Conformément aux articles L1411-5, D1411-3 et D1411-4 du code général des collectivités territoriales, cette commission est composée :

- de l'autorité habilitée à signer la convention de DSP (Maire) ou son représentant,
- de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Par ailleurs, peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission :

- le comptable de la collectivité et un représentant du Ministre chargé de la concurrence,
- des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public, à savoir :
 - o le directeur général des services de la ville du Bouscat
 - o les directeurs généraux adjoints des services et directeurs ou leurs représentants des directions suivantes : « *Contrôle de gestion services délégués et RSO* », « *Innovation et cohésion Sociales* », « *Education, Jeunesse et Sports* », « *Relations Usagers - Qualité* »,
- les services communs de Bordeaux Métropole, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

L'élection d'un nouveau Conseil Municipal entraînant la réélection des membres titulaires et suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante, il est proposé de procéder à l'élection à bulletin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

VU les articles L1411-5, D1411-3, D1411-4 et D1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2017 se prononçant sur le principe d'une délégation de service public,

CONSIDERANT que l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une commission de délégation de service public, afin qu'elle procède à l'ouverture et à l'analyse des candidatures et des offres dans le cadre de la procédure de passation de la délégation de service public,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée,

DECIDE

Article unique : de désigner, au sein de la CDSP, pour la durée du mandat en cours, les membres

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le 09/04/26
ID 033-213300692-20260331-2600-
DE-1-1

de l'assemblée suivants :

Titulaires

Marie DA ROCHA
Rémi SIMON
Daphné ALATERNE
Tiana CASTELNEAU
Florian LAUNAY

Suppléants

Calvin AZZOPARDI
Emmanuel APARICI
Bruno QUERE
Damien ROUSSEAU
Ivan GRATTE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Par 35 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait au Bouscat, le 31 mars 2026

Mathilde FERCHAUD
Secrétaire de séance

Gwenaël LAMARQUE
Maire du Bouscat